

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LA SEULLES

Département du CALVADOS (14) / Commune de GRAYE-SUR-MER (14470)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>Au confluent des deux bras de la rivière, à 2 kilomètres de l'embouchure</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Confluence des deux bras de la rivière repérable aisément sur Scan Littoral et Ortho Littoral. Numérisation à partir de l'Ortho Littoral (arc unique) Positionnement approché (incertitude < 100 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

